



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 2021-423 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2021-423 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a long horizontal stroke and a shorter one below it.

**Katia Morin  
Greffière**